

# PROGRAMME de FORMATION

## Annexe de la convention de formation professionnelle continue

### GERER ET ANIMER UNE CRECHE A GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Le réseau ACEPP a créé une certification au répertoire spécifique qui permettra de :

- Reconnaître et valoriser les compétences complémentaires au métier des professionnels occupant le poste de direction, ou assurant la continuité de fonction de direction, de responsable technique et de référent technique, en complément des diplômes exigés pour exercer ces missions.
- Renforcer ou développer des compétences transversales nécessaires à l'exercice de ces missions dans un cadre de gouvernance participative

### PUBLIC

Salariés justifiant d'une qualification en référence à l'article R2324-34 du Code de la Santé publique

*Prérequis : Tout professionnel exerçant ou ayant exercé dans une crèche à gouvernance participative une fonction de direction, de responsable technique, de référent technique ou en continuité de fonction de direction*

### OBJECTIFS

- Animer une démarche de gouvernance participative
- Conduire des projets petite enfance dans une démarche coopérative
- Inscrire l'action d'une crèche à gouvernance participative dans son environnement
- Organiser l'activité d'une crèche à gouvernance participative
- Diriger l'équipe d'une crèche à gouvernance participative
- Organiser la gestion administrative et budgétaire d'une crèche à gouvernance participative

### CONTENUS

#### Module 1 : ANIMER UNE DÉMARCHE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

- Identifier les parties prenantes d'une crèche à gouvernance participative
- Définir les objectifs et les modalités de coopération entre les parties prenantes en précisant notamment les missions et délégations éventuelles
- Animer les instances de coopération entre les parties prenantes

#### Module 2 : CONDUIRE DES PROJETS PETITE ENFANCE DANS UNE DÉMARCHÉ COOPÉRATIVE

- Identifier et articuler les différents niveaux de projets petite enfance
- Construire un projet petite enfance en mettant notamment en œuvre les principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant dans une démarche coopérative
- Construire une démarche d'évaluation participative du projet
- Animer des instances en mobilisant la participation des parties prenantes

#### Module 3 : INSCRIRE L'ACTION D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DANS SON ENVIRONNEMENT

- Identifier les différentes ressources d'un territoire
- Développer des réseaux de partenariat en mobilisant les parties prenantes
- Formaliser un partenariat

# PROGRAMME de FORMATION

## Annexe de la convention de formation professionnelle continue

### **Module 4 : ORGANISER L'ACTIVITÉ D'UNE CRÈCHE A GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

- Définir et animer le projet pédagogique d'une crèche à gouvernance participative
- Mettre en place le fonctionnement quotidien d'une crèche à gouvernance participative
- Organiser la participation de toutes les parties prenantes

### **Module 5 : DIRIGER L'ÉQUIPE D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

- Identifier différents outils pour diriger une équipe dans une crèche à gouvernance participative
- Appliquer la législation sociale d'une crèche à gouvernance participative
- Appliquer les règles en matière de santé au travail et de prévention des risques
- Mettre en place des actions de développement des compétences et de professionnalisation
- Animer le dialogue social

### **Module 6 : ORGANISER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

- Mobiliser les ressources internes ou externes nécessaires au fonctionnement administratif d'une crèche à gouvernance participative
- Etablir un budget prévisionnel d'une crèche en associant les parties prenantes
- Analyser l'évolution de l'activité au regard du contexte
- Négocier auprès des financeurs les moyens nécessaires au fonctionnement de la crèche à gouvernance participative
- Développer et utiliser des outils de communication coopératifs

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

Alternance d'exposés théoriques et d'échanges en sous-groupe. Les méthodes participatives sont directement expérimentées par les stagiaires à partir de leur contexte professionnel. Utilisation d'étude de cas et mises en situation en lien avec les expériences concrètes de terrain. Des temps de formation pourront se dérouler à distance.

### **INTERVENANTS**

**Olivia ROBERT, Directrice de l'ACEPP 33/47**

**Caroline GOFRON, Animatrice de réseau, chargée d'accompagnement formatrice ACEPP 33/47**

**Christelle BABIN, Coordinatrice ACEPP 81, formatrice**

**François PERONNET, Psychologue formateur**

**Bénédicte DANZON, Sociologue formatrice**

**Fouzia IRIGARAY, Responsable du Service d'Appui à la Gestion Associative, formatrice ACEPP 33/47**

**Avec l'intervention sous réserve du Syndicat Employeur ELISFA, d'un service de médecine de travail**

### **DATES, DUREE & HORAIRES**

**20 journées définies entre le 7 novembre 2022 et le 10 juillet 2023 soit 140h de formation**

**De 9h à 17h**

# PROGRAMME de FORMATION

## Annexe de la convention de formation professionnelle continue

### CALENDRIER

Module	Durée	Dates
<b>Module 1</b>	<b>21 heures</b>	<b>7 et 8 et 28 novembre 2022</b>
<b>Module 2</b>	<b>14 heures</b>	<b>7 et 8 décembre 2022</b>
<b>Module 3</b>	<b>21 heures</b>	<b>10 et 17 janvier 2023, 21 février 2023</b>
<b>Module 4</b>	<b>21 heures</b>	<b>09 et 10 mars, 7 avril 2023</b>
<b>Module 5</b>	<b>35 heures</b>	<b>27 avril, 15 et 16 mai, 16 juin 2023 et 7h à définir entre avril et juin 2023</b>
<b>Module 6</b>	<b>21 heures</b>	<b>19 et 20 juin et 10 juillet 2023</b>
<b>Dossier de synthèse des pratiques professionnelles</b>	<b>7 heures</b>	<b>A définir et articulé entre le 7 novembre 2022 et le 10 juillet 2023</b>

### MODALITÉS DE VALIDATION ET D'ÉVALUATION

La certification est délivrée en fonction des résultats obtenus à l'issue des évaluations prévues pour chaque compétence déclinée en savoir-faire observables.

QCM : Questionnaire à choix multiples

DSPP : Dossier de synthèse des pratiques professionnelles

### PRINCIPES DE CERTIFICATION

La certification est délivrée lorsque le candidat a obtenu une moyenne minimum de **10/20** aux épreuves définies dans le référentiel d'évaluation.

Les résultats obtenus aux épreuves sont portés à l'attestation de fin de formation du candidat.

### EVALUATION DE LA FORMATION

- **Évaluation en cours de parcours** : des bilans collectifs au cours de la formation seront effectués afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif du parcours ainsi que la compréhension et l'appropriation des contenus par les stagiaires et remise d'une fiche d'évaluation qualitative du parcours de formation certifiant
- **Évaluation 90 jours après la fin du parcours** : un questionnaire sera envoyé aux stagiaires ainsi qu'aux autres parties prenantes pour l'évaluation à froid après certification.

### LIEU DE FORMATION

Dans les locaux de l'ACEPP 33/47 – 48 rue Ferdinand Buisson - 33130 BEGLES